

**SEANCE DU 14 MARS 2019**

L'an deux mil dix neuf, le quatorze mars à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 7 mars deux mil dix neuf s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

**Présents :** Mmes FERCOQ, VELLY, LE FUR, LE BOULCH, FALHER  
M. EDY, KING, ROLAND, LE NEÛN

**Absent :**

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** Mr Nicolas LE NEÛN

**Date d'affichage :** 7 mars 2019

**DELIBERATIONS**

**1- AVIS D'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉ DE LA ZONE DE KERJEAN A ROSTRENEN**

Un dossier concernant l'extension du parc d'activité de la zone de Kerjean a été transmis à la mairie pour avis du conseil municipal par la commune de Rostrenen.

Après consultation attentive du dossier, le conseil municipal émet à l'unanimité un **avis favorable** à l'extension du parc d'activité de la zone de Kerjean à Rostrenen.

**2 – INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE À AUTORISATION – EARL HÉNAFF CÉDRIC**

Madame Le Maire informe l'Assemblée que par arrêté en date du 14 janvier 2019, le préfet des Côtes d'Armor soumet à enquête publique la demande formulée par EARL Hénaff Cédric dont le siège social est situé au lieu-dit Ar Vagoreg 22110 ROSTRENEN en vue de :

- l'augmentation d'effectifs et la mise à jour du plan d'épandage sur le site de Ar Vagoreg

L'enquête publique se déroule du 8 février au 8 mars 2019 dans la commune de Rostrenen.

Le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à la demande formulée par EARL Hénaff Cédric.